

DÉCISION N° 113 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD, Conseiller Délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à l'assemblée générale du Conservatoire botanique Alsace-Lorraine qui se déroulera le 6 mars 2026 à Nancy.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 26/02/2026

Le Président

A blue ink signature, likely of François Grosdidier, written over a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260226-Decis113-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

